



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 5 décembre 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 9 membres – 4 procurations – 13 votants

Administration générale - Finances

498/2024 Convention d'objectifs 2024 : ASEPAM

Jean-Marc BURRUS expose :

Suite à la présentation en bureau des actions de l'ASEPAM (Association Spéléologique pour l'Etude et la Protection des Anciennes Mines) et le rayonnement de l'association sur le territoire du Val d'Argent et au-delà, la Communauté de Communes a voté lors du vote du budget primitif une subvention de 25 000 € pour l'année 2025.

Un premier versement de 15 000 € a été effectué en juin 2025. Le versement du montant total est soumis à la signature d'une convention entre l'association ASEPAM et la CCVA.

Via cette convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre :

- des chantiers archéologiques sur le territoire intercommunal visant à comprendre et valoriser l'histoire minière locale,
- des visites des anciennes mines contribuant à la valorisation touristique du patrimoine du Val d'Argent,
- des animations et des événements permettant de faire vivre et de mettre en avant le patrimoine minier,
- accueillir le jeune public et en particulier les établissements scolaires pour permettre, à travers des animations et outils pédagogiques, la transmission et la valorisation de l'Histoire et du patrimoine du Val d'Argent

Le Conseil Communautaire

APPROUVE la convention ci-jointe,

AUTORISE M. le Président à signer ce document.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

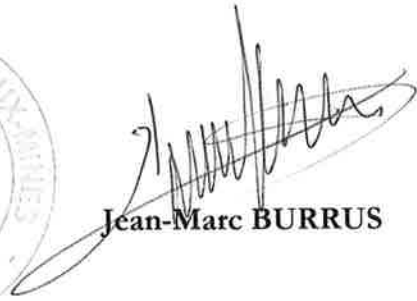
Le secrétaire de séance,



Jean-Luc FRECHARD



Le Président,



Jean-Marc BURRUS